



Arrêté n° DS 22-05-2018-12 portant délégation de signature
Madame Christelle SOUIL, Responsable du service scolarité/examen
UFR Lettres et Langues

Le Président de l'Université de Poitiers

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L.712-2 ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu la délibération du conseil d'administration de l'Université de Poitiers en date du 13 mai 2016 portant élection de Monsieur Yves JEAN à la présidence de l'Université de Poitiers ;
- Vu la délibération du Conseil de l'UFR Lettres et Langues en date du 18/10/2012, portant élection de Madame Catherine RANNOUX, Directrice de l'UFR ;
- Vu l'acte d'affectation de Madame Christelle SOUIL en qualité de Responsable du service scolarité/examen de l'UFR Lettres et Langues, à compter du 09/02/2018 ;

Arrête

Article 1 : Actes administratifs

Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Madame Christelle SOUIL, Responsable du service scolarité/examen de l'UFR Lettres et Langues, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université, les actes, décisions, contrats et documents suivants :

- Les certificats de scolarité ;
- Les attestations de situation administrative ;
- Les attestations d'inscription supplémentaire en master (autorisation de redoublement sur avis du responsable pédagogique) ;
- Les formulaires de transfert de dossier universitaire "arrivée" (étudiant hors UP arrivant à l'université pour suivre une formation à l'UFR) et "départ" (étudiant UP quittant Poitiers pour suivre une formation dans un autre établissement d'enseignement supérieur) ;
- Les attestations d'assiduité ;
- Les attestations d'abandon d'études ;
- Les attestations de fin d'études ;

Article 2 : Publicité et exécution

Le présent arrêté, publié au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de Poitiers, prend effet à compter de sa transmission au Recteur Chancelier.

Le Directeur général des services est chargé de son exécution.

Vu le 28 mai 2018
Le délégataire,

Madame Christelle SOUIL

Fait à Poitiers le 22 mai 2018
Le Président de l'Université

Yves JEAN

UNIVERSITE DE POITIERS

08. JUIN 2018

Transmis à Monsieur le Recteur, Chancelier des Universités, le

Direction des affaires juridiques

Page 1 sur 1